

TousAntiCovid se transforme en "pass sanitaire" le temps d'une expérimentation

Alors que la vaccination se poursuit et s'élargit à de nouveaux publics, le gouvernement planche sur un pass sanitaire. Véritable lueur d'espoir pour de nombreux professionnels, celui-ci pourrait débiter par une phase d'expérimentation au sein de l'application TousAntiCovid.

Temps de lecture : minute

20 avril 2021

Les beaux jours arrivent à grands pas, figurant les débuts de la saison estivale. Pour permettre à chacun d'en profiter et de retrouver un semblant de vie normale, le gouvernement français débute l'expérimentation d'un "*pass sanitaire*" qui pourrait préfigurer le dispositif attendu fin juin par Bruxelles pour certifier les résultats des tests et la vaccination anti-Covid, afin de "*faciliter*" les voyages au sein de l'UE.

TousAntiCovid, garant de la santé des Français

L'application mobile TousAntiCovid, déjà téléchargée par près de 15 millions de personnes, sera mise à jour pour intégrer un "*carnet*" permettant de stocker la preuve d'un résultat de test valide (et négatif), qu'il soit antigénique ou PCR. L'application permettra également de stocker "un certificat de rétablissement de la Covid-19" et, à partir du 19 avril, l'attestation de vaccination, précise un communiqué. Selon le secrétaire d'Etat chargé du numérique Cédric O, le système procure

"deux avantages: le caractère infalsifiable du test, et sa rapidité de lecture" pour fluidifier les passages aux frontières. Mais pour ceux qui ne souhaiteraient pas utiliser l'application mobile, il sera toujours possible d'imprimer la preuve sous forme de QR code.

La France testera d'abord son dispositif sur certains vols reliant la métropole à la Corse (Air France et Air Corsica informeront leurs clients éligibles), puis dans les semaines à venir vers l'outre-mer. Il faudra ensuite un feu vert de la Commission européenne, attendu en juin, pour le généraliser aux voyageurs transfrontaliers.



À lire aussi

Weezevent attend l'État pour lancer un pass sanitaire pour les festivals

Concrètement, tous les organismes habilités à réaliser des tests (laboratoires, pharmacies, etc...) feront remonter les données vers le système SI-DEP géré par l'Assurance maladie, qui les "signera" pour garantir leur authenticité. L'utilisateur recevra un SMS lui permettant de récupérer cette preuve, qu'il pourra intégrer (ou non) dans son application. Sur le terrain, des agents équipés d'une version spécifique de

l'application (TousAntiCovid-Verif) scanneront le code, et vérifieront la signature électronique.

"La France est le premier pays (dans l'UE) à mettre à disposition de ces citoyens cette fonctionnalité" permettant de certifier le résultat des tests, s'est félicité Cédric O lors d'une conférence de presse.

Le fonctionnement est similaire concernant la vaccination, pour laquelle un certificat sera émis à chaque injection et rendu disponible sur le site de l'Assurance maladie Ameli.fr, avec un système de rattrapage pour les injections déjà réalisées.

Une interopérabilité assurée

Le fonctionnement en Europe repose sur le bon échange entre États des *"clés de lecture"* permettant de vérifier les certificats et sur l'interopérabilité des applications de lecture. *"Le format du QR Code européen n'est pas encore arrêté"*, précise à l'AFP une source proche de Cédric O, *"mais le jour où il le sera, le nôtre sera convertible"*, assure-t-elle. Ce qui n'est pas le cas de l'application de traçage actuellement.

Selon le gouvernement et la direction générale de la santé, les données de santé de l'utilisateur ne sont pas échangées sur le réseau une fois certifiées, et le gendarme français des données personnelles (Cnil) n'a été consulté que dans un cadre de *"conseil"*. *"C'est juste une nouvelle fonctionnalité pour faciliter des contraintes qui existent déjà pour traverser les frontières"*, insiste le cabinet du secrétariat d'Etat au numérique. Celui-ci continue parallèlement ses travaux pour intégrer dans TousAntiCovid (désormais vu comme un *"couteau-suisse"* de la lutte contre l'épidémie) un système de carnet de rappel permettant l'accès à des lieux clos.

L'agence européenne de police Europol avait averti en février les

voyageurs de se méfier de la vente dans les aéroports de faux certificats de tests négatifs au Covid-19 par le crime organisé, pour des sommes allant jusqu'à 300 euros pièce. Plusieurs arrestations ont eu lieu en France, en Grande-Bretagne, en Espagne ou au Pays-Bas, faisant prendre conscience aux Etats membres de la nécessité de garantir l'authenticité des résultats de tests négatifs requis pour voyager.

Article écrit par Maddyness avec AFP